



Points forts

Une semaine après un scrutin présidentiel qui aura placé l'Europe au coeur de...

Entretien : Fabien GOUAULT bressuire@courrier-ouest

940 words

13 May 2017

Le Courrier de l'Ouest

COUEST

French

© Copyright 2017 Ouest France.

Une semaine après un scrutin présidentiel qui aura placé l'Europe au coeur de ses enjeux, la députée européenne (Les Républicains) **ElisabethMorin-Chartier** développe un plaidoyer en faveur d'une Europe forte, dans laquelle la France doit prendre toute sa place et qui ne doit plus cristalliser les critiques des citoyens.

En quoi l'Union européenne peut-elle constituer un vecteur de développement, pour la France ?

ElisabethMorin-Chartier : « Elle est la solution pour remettre le pays sur le bon chemin économique. La production française est intimement liée à des importations européennes, voire plus lointaines. Les produits français fabriqués sont exportés à 75 %. Nous sommes dans un marché ouvert, unique, de 450 millions de personnes. C'est pour cela que le repli national est la pire des idées. Il induit de se priver de marchés, génère une augmentation des coûts de production et in fine des pertes d'emplois. En parallèle, la France ne peut pas rester le mauvais élève de l'Europe, sur le plan budgétaire. Des voisins - en Lituanie, en Espagne ou encore au Portugal - ont réalisé de grands sacrifices. »

Quitte à passer par des mesures douloureuses ?

« Mais pourquoi les Français ne voudraient-ils pas faire les efforts réalisés par d'autres peuples pour assainir la situation ? Cela passe notamment par la réduction du train de vie de l'Etat. Les exemples doivent venir d'en haut. Ce n'est pas nécessairement en jouant sur la fiscalité. René Monory, l'un de mes maîtres en politique, avait baissé les impôts pour relancer la consommation, lorsqu'il était ministre des Finances, dans un contexte pourtant difficile. La nomination du Premier ministre d'Emmanuel Macron donnera la tonalité de la politique à venir, qui nécessitera des efforts considérables. »

Venons-en à l'Europe sociale. Comment parvenir à un équilibre raisonnable, dans ce domaine ?

« Je travaille sur cet aspect depuis dix ans. J'ai été choisie pour être rapporteur d'une nouvelle directive sur les travailleurs détachés. 350 000 passages sont enregistrés en France, chaque année. Mais il faut aussi rappeler qu'à l'inverse, 200 000 missions sont assurées en Europe par des travailleurs français. La directive actuelle date de 1996. A l'époque, il y avait quinze états membres, des pays de l'ouest, avec un écart de salaire minimum de 1 à 3. Aujourd'hui, il y a 26 états membres et un écart sur ce même salaire minimum allant désormais de 1 à 10. C'est ce qui a abouti à la concurrence déloyale que l'on connaît. »

Comment agir, concrètement ?

« Il y a des fondamentaux intangibles que sont les libertés de circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes. Le texte que nous préparons propose de sanctuariser le principe de rémunération. Jusqu'à présent, du salaire minimum d'un travailleur détaché - identique à la base à celui d'un collègue français - sont déduits par les entreprises ou les agences d'intérim les frais d'hébergement, de transport, d'alimentation. Le revenu peut alors être divisé par deux. Il faut casser cette différence, qui crée ce dumping social. L'idée serait de dissocier ces frais de la rémunération. Un travailleur détaché toucherait ainsi le même salaire qu'un Français. A travail égal, salaire égal, point. C'est une révolution. Mais on ne peut pas construire l'Europe sur du moins-disant social, sur cette différence de traitements, de protection et de salaires entre l'est et l'ouest. Il faut prendre le tournant de l'Europe sociale. Notre nouveau président de la République a effleuré le sujet. Je me propose de l'aborder avec lui. »

Précisément, comment obtenir l'assentiment politique des états membres, sur un sujet aussi sensible, en particulier dans l'est européen ?

« Cette directive sera votée à l'automne au Parlement européen. Il faut aussi la négocier avec le Conseil européen. Le danger, c'est effectivement de créer une fracture à ce sujet. Revoir le texte comme l'a initialement demandé François Hollande est une bonne idée, mais elle est aussi dangereuse. Les deux grands groupes politiques (NDLR : **ElisabethMorin-Chartier** pour le Parti populaire européen travaille en lien avec Agnès Joungerius, socialiste néerlandaise) se sont entendus pour être co-rapporteurs. Ce qui permet d'éviter les postures. C'est une mission extrêmement difficile. Elle est essentielle pour la perception qu'ont nos concitoyens de l'Europe, afin qu'ils sentent qu'elle protège les travailleurs. »

La clause dite « Molière », qui vise à imposer l'usage de la langue française sur les chantiers publics, a suscité la polémique. Doit-on aller jusqu'à ce type de mesure ?

« La clause Molière, je n'en pense que du mal ! C'est une disposition xénophobe, une manière à la Tartuffe de rejeter l'étranger. Elle est contraire aux principes fondamentaux européens de liberté de circulation et d'égalité de traitement des citoyens. Fin avril, une note interministérielle française aux préfets stipulait que cette clause était contraire aux droits du travail français. Légalement, elle est donc deux fois attaquable. Elle est susceptible d'entraîner des condamnations pour les collectivités territoriales et locales qui l'appliqueraient. De surcroît, le principe de réciprocité s'appliquant au niveau européen, l'usage de cette clause aurait un effet néfaste pour le travail des Français dans les autres pays d'Europe. »

Bressuire, rond-point de l'Europe, jeudi. **ElisabethMorin-Chartier** est très liée au Bocage bressuirais et particulièrement à la commune de Clessé, où elle réside régulièrement depuis de nombreuses années.

[Cliquez pour voir l'image](#)

Document COUEST0020170513ed5d00003